Villeneuve-Tolosane

Commune de Villeneuve-Tolosane

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Rénovation de la toiture et installation d'une centrale photovoltaïque sur le tennis couvert n° 1

1. Identification de la collectivité

Commune de Villeneuve-Tolosane
4, rue de l'Hôtel de Ville
31270 Villeneuve-Tolosane

2. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

La commune de Villeneuve-Tolosane lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en vue de sélectionner un opérateur chargé de rénover la toiture de son court de tennis couvert n°1 et d'y installer et exploiter, à ses frais, une centrale photovoltaïque d'une puissance d'environ 100 kWc, en revente totale de l'électricité produite.

L'opérateur retenu interviendra en qualité de développeur et de tiers-investisseur : il prendra à sa charge le financement, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de l'installation, et se rémunérera par la vente de l'électricité injectée sur le réseau public de distribution. L'occupation du domaine public communal donnera lieu au versement d'une redevance annuelle au profit de la commune.

Les travaux comprennent notamment une étude de structure, le renforcement de la charpente, la dépose et la réfection complète de la couverture, ainsi que l'installation et le raccordement de la centrale.
La rénovation de la toiture constitue un enjeu essentiel pour la commune : une exigence forte est portée sur la qualité, la pérennité et l'étanchéité des ouvrages réalisés.

3. Nature juridique de la consultation

La présente consultation s'inscrit dans le cadre de la procédure de sélection préalable prévue à l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques. Elle ne constitue pas un marché public et n'est pas soumise au Code de la commande publique.

L'occupation du domaine public fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels, d'une durée proposée par le candidat.

4. Éléments d'appréciation des candidatures

La commune appréciera les manifestations d'intérêt reçues au regard, notamment :

- De la durée d'occupation proposée ;
- Du montant de la redevance annuelle proposée ;
- De la qualité technique du projet, en particulier des travaux de rénovation de la toiture et de renforcement de la charpente (matériaux, garanties, pérennité de l'étanchéité) ;

- Des garanties de bonne exécution et de l'expérience du candidat sur des opérations comparables.

Ces éléments ne font pas l'objet d'une pondération. La commune se réserve la faculté de négocier avec un ou plusieurs candidats et n'est pas tenue de donner suite à la présente consultation.

5. Visite des lieux
Une visite du bâtiment concerné est vivement conseillée. Les prises de rendez-vous se font auprès de Mme Vaz Pinto au 05.61.92.90.90

6. Modalités de remise des candidatures
Les candidatures sont transmises **exclusivement par courriel**, à l'adresse suivante :

marches@villeneuve-tolosane.fr

Il appartient au candidat de s'assurer de la bonne réception de son envoi.

7. Date limite de réception des candidatures

Vendredi 13 novembre 2026 à 12h00

Tout dossier reçu après cette date et cette heure ne sera pas examiné.

8. Renseignements
Toute demande de renseignement complémentaire peut être adressée à :

marches@villeneuve-tolosane.fr